Secrétariat à l'adoption internationale
Québec

Adoptions internationales

Québec

Statistiques 2012

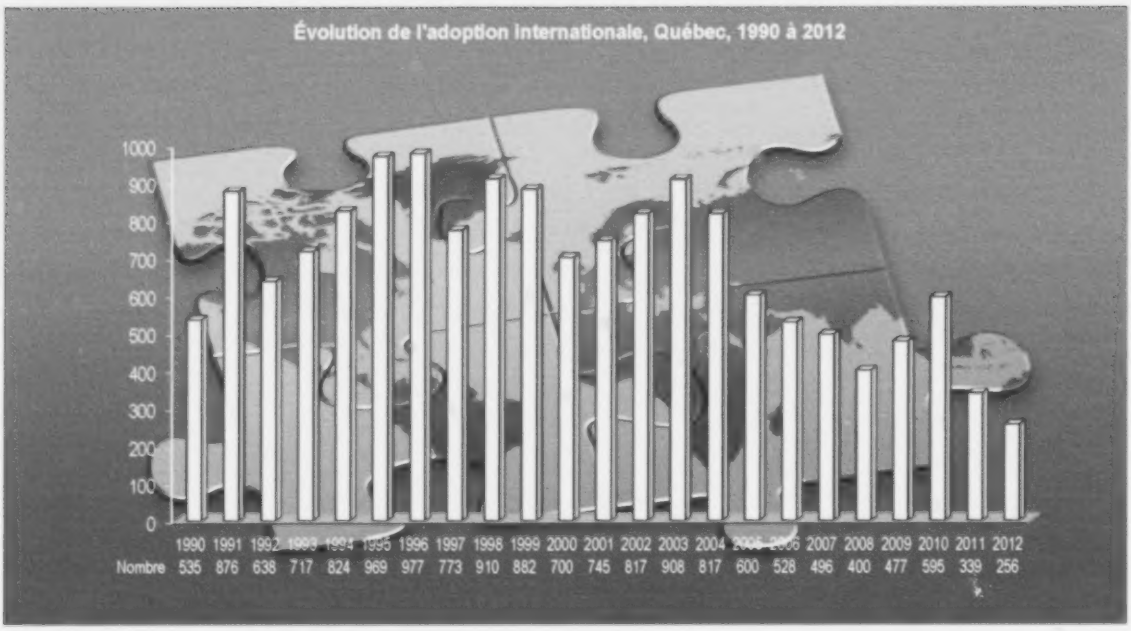

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2012 EN ADOPTION INTERNATIONALE

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les statistiques du Secrétariat à l'adoption internationale ont comme **dénominateur commun** l'émission de la **lettre de non-opposition** ou de la lettre adressée aux autorités canadiennes, dans le cas de l'adoption d'un enfant résidant ailleurs au Canada.

Après avoir enregistré en 2009 et 2010 une hausse des lettres de non-opposition, l'année 2012 est la deuxième année de suite à connaître une baisse, passant de 339 en 2011 à 256 en 2012. Tout comme toute variation dans les statistiques des adoptions internationales, ces données correspondent à une fluctuation des activités dans les pays attribuable à divers facteurs brièvement décrits dans les commentaires par pays. Tantôt, il s'agit d'un arrêt temporaire dû à un changement législatif entraînant une hausse des adoptions nationales, tantôt il s'agit d'une baisse liée à une situation politique qui ralentit le traitement des dossiers. Dans certains pays, les adoptions sont en baisse pendant un certain temps puis reprennent leur cadence habituelle à la suite de divers ajustements. C'est le cas de la Russie, par exemple, dont le nombre d'adoptions réalisées par l'organisme TDH pour les enfants inc. augmente graduellement, à la suite du succès des premières adoptions réalisées depuis son accréditation russe obtenue en 2010.

Bien que de nouveaux pays d'origine se soient ajoutés depuis les trois dernières années, cela n'équivaut pas nécessairement à une augmentation importante des lettres de non-opposition délivrées, car ce sont des pays qui offrent un très petit volume de propositions. Ce phénomène de baisse des adoptions s'observe partout dans les pays d'accueil et cela demeure fortement lié au développement des systèmes de protection des enfants dans les pays d'origine.

COMMENTAIRES CONCERNANT LES PAYS

Bulgarie

L'organisme Alliance des familles du Québec a obtenu son agrément pour œuvrer en Bulgarie. Comme il s'agit d'une première expérience avec ce pays, l'organisme est limité à cinq inscriptions.

Canada

Le nombre d'adoptions sans organisme agréé au Canada est en hausse. Ainsi, 18 dossiers ont été ouverts en 2012.

Chine

En 2012, plus du tiers des enfants adoptés à l'étranger par des personnes domiciliées au Québec proviennent de la Chine. Le nombre total des adoptions en Chine a toutefois légèrement décru, passant de 109 en 2011 à 99 en 2012. Le délai d'attente se situe maintenant autour de six ans.

Colombie

Le nombre d'enfants adoptés en Colombie a diminué de façon significative au cours de la dernière année, passant de 52 en 2011 à 20 en 2012. Quelques hypothèses sont avancées pour expliquer la situation, dont l'accroissement de l'adoption nationale en Colombie ainsi que l'amélioration des services à la famille.

Corée du Sud

Au cours de l'année 2012, la Corée du Sud a procédé à l'adoption d'une nouvelle loi sur l'adoption. Le délai d'attente entre la proposition et l'arrivée de l'enfant, qui était de trois à quatre mois, passera de huit à dix mois.

Kazakhstan

Après deux ans d'interruption, les activités d'adoption internationale ont repris au Kazakhstan à l'automne 2012, à la suite de l'obtention de l'accréditation kazakhe par l'Alliance des familles du Québec, et ce, pour répondre à une exigence du nouveau cadre légal.

Madagascar

Un nouvel agrément a été accordé à l'organisme Enfants d'Orient et d'Occident, adoption et parrainage du Québec lui permettant d'œuvrer en adoption internationale à Madagascar. Comme il s'agit d'une nouvelle expérience avec ce pays, l'organisme est limité à cinq inscriptions.

Philippines

Le moratoire sur les nouvelles inscriptions imposé par l'Inter-Country Adoption Board (ICAB) des Philippines depuis le 31 janvier 2011 est maintenu. Conséquemment, la Société formons une famille n'a toujours pas repris les inscriptions, et ce, depuis novembre 2010.

Roumanie

En avril 2012, la Roumanie s'est rouverte à l'adoption internationale pour les candidats étrangers ayant la citoyenneté roumaine. Cette ouverture restreinte permet de considérer de telles candidatures en vertu de l'article 7 (2) de l'*Arrêté ministériel concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec*. Les premiers dossiers ont été déposés en novembre 2012.

Viêt Nam

Avec l'entrée en vigueur de la *Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*, le 1er février 2012, le Viêt Nam complétait le virage amorcé en 2010 par l'adoption de nouvelles législations et procédures. Les adoptions régulières ont repris leur cours, mais à un rythme qui demeure encore très lent, comme en témoigne le nombre total des adoptions, qui est de 19 en 2012, comparativement à 65 en 2011.

STATISTIQUES

1. SELON LE TYPE D'ADOPTION

Le *Code civil du Québec* énonce que les démarches en vue de l'adoption d'un enfant domicilié hors du Québec sont effectuées par un organisme d'adoption agréé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, sauf s'il s'agit d'un projet d'adoption prévu par l'*Arrêté concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec*.

Tableau 1 : Adoptions internationales selon le type d'adoption, Québec, 2012

Type d'adoption	Nombre
Avec l'aide d'un organisme agréé	234
Sans organisme agréé – Canada	8
Sans organisme agréé – Canada – apparenté	0
Sans organisme agréé – Apparenté	12
Sans organisme agréé – même nationalité	1
Sans organisme agréé – avec l'assistance du ministre	0
Sans organisme agréé – Circonstances exceptionnelles	0
Adoption privée avec lien de parenté*	1
TOTAL	**256**

* Dossier ouvert avant le 1er février 2006 catégorisé selon la législation alors en vigueur.

2. SELON LA RÉGION SOCIOSANITAIRE

Dans le contexte du système de santé et de services sociaux, le territoire québécois est divisé, par décrets gouvernementaux, en 18 régions sociosanitaires (RSS). La région sociosanitaire attribuée à une adoption est celle du lieu de résidence de l'adoptant au moment de l'émission de la lettre de non-opposition.

Tableau 2 : Adoptions internationales selon la région sociosanitaire, Québec, 2012

Région sociosanitaire		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	1
02	Saguenay-Lac Saint-Jean	9
03	Capitale-Nationale (Québec)	31
04	Mauricie et Centre-du-Québec	8
05	Estrie	15
06	Montréal	51
07	Outaouais	14
08	Abitibi-Témiscamingue	6
09	Côte-Nord	2
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12	Chaudière-Appalaches	21
13	Laval	13
14	Lanaudière	5
15	Laurentides	32
16	Montérégie	47
17	Nunavuk	0
18	Terres-Cries-de-la-Baie-James	1
TOTAL		**256**

3. Selon l'État d'origine de l'adopté

L'astérisque (*) après le nom du pays signifie que la *Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* y est en vigueur.

Tableau 3 : Adoptions internationales selon l'État d'origine de l'adopté, Québec, 2012

État d'origine	Nombre
Burkina Faso*	1
Burundi*	1
Canada*[1]	8
Chine*	99
Colombie*	20
Corée du Sud	28
Guinée*	3
Mali*	5
Niger	3
Philippines*	31
Pologne	2
République démocratique du Congo	3
Russie	9
Sénégal	1
Taiwan	2
Thaïlande*	1
Tunisie	1
Ukraine	19
Viêt Nam*	19
TOTAL	**256**

Figure 1 : Adoptions internationales selon l'État d'origine de l'enfant, Québec, 2012

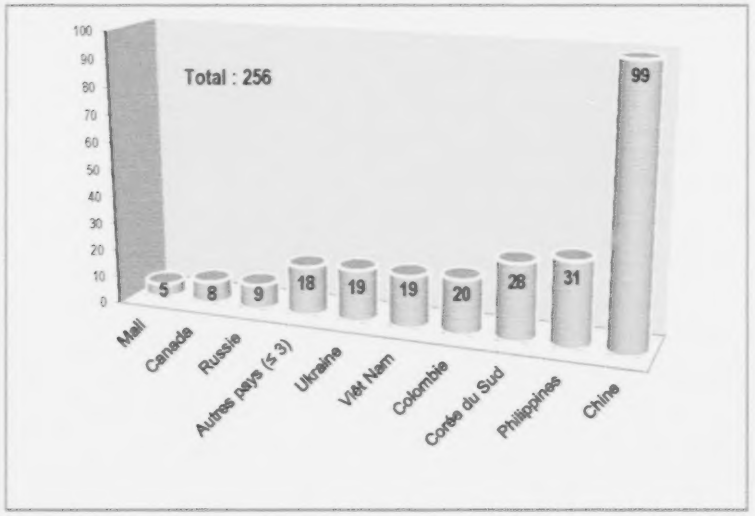

[1] Bien que le Canada soit un État membre de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, les adoptions d'enfants domiciliés dans une autre province ou un territoire du Canada par des personnes domiciliées au Québec n'y sont pas assujetties, cette convention s'appliquant entre États membres. Pour des raisons statistiques, ces adoptions ont été comptabilisées dans cette catégorie.

Figure 2 : Pourcentage des adoptions internationales selon le continent, Québec, 2012

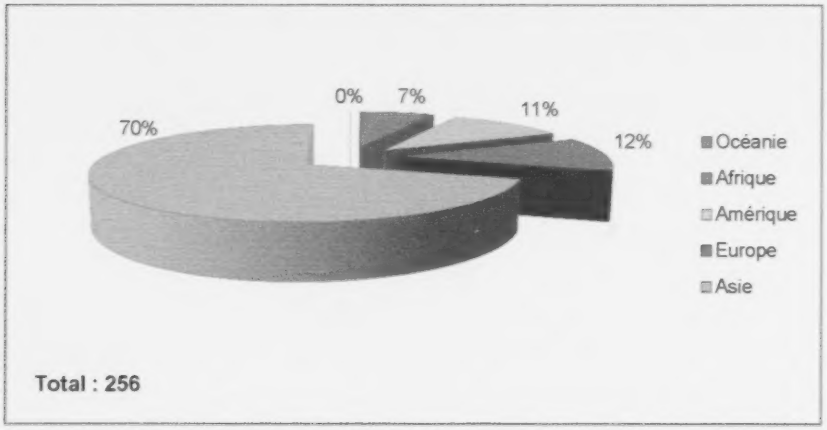

4. SELON L'ORGANISME D'ADOPTION

Seuls les organismes titulaires d'un agrément délivré par le ministre de la Santé et des Services sociaux peuvent effectuer des démarches d'adoption pour des personnes domiciliées au Québec. Ils servent d'intermédiaires entre le candidat à l'adoption et les autorités étrangères et l'assistent tout au long de la procédure tout en veillant au déroulement de celle-ci.

Tableau 4 : Adoptions internationales selon l'organisme agréé et l'État d'origine de l'adopté, Québec, 2012

Organisme d'adoption	Pays d'origine 1	Nombre	Pays d'origine 2	Nombre	Pays d'origine 3	Nombre	Total
Adoption internationale inc.	Ukraine	4					4
Agence d'adoption Les Enfants du Mandé	Mali	5	Niger	3			8
APPEL (adoption permanente d'enfants latino-américains)	Colombie	14					14
Enfants d'Orient et d'Occident, adoption et parrainage du Québec	Corée du Sud	28	Taiwan	2	Thaïlande	1	31
Enfants du monde	Chine	27	Viêt Nam	5			32
Société d'adoption parents sans frontières	Chine	22					22
Société formons une famille inc.	Chine	50	Philippines	30	Viêt Nam	2	82
Soleil des nations	Colombie	5					5
TDH pour les enfants inc.	Russie	9	Ukraine	15	Viêt Nam	12	36
TOTAL							234

5. Selon l'âge de l'adopté

Le tableau et la figure ci-contre illustrent une certaine stabilité de l'âge des enfants adoptés en 2010, 2011 et 2012.

La figure 3 démontre qu'en 2012 la grande majorité des enfants adoptés avaient entre 6 et 36 mois, ce qui ne varie pas tellement depuis plusieurs années. Par contre, c'est la proportion des enfants de 12-24 mois qui représente la plus importante tranche comparativement aux enfants de 6-11 mois dans les années précédentes.

Le tableau 5, quant à lui, illustre une certaine stabilité de l'âge moyen des enfants adoptés en 2010, 2011 et 2012. De façon générale à travers le monde, l'âge moyen des enfants adoptés se situe au-dessus de 36 mois (en Italie, plus ou moins 60 % des enfants adoptés à l'international avaient entre 6 et 11 ans en 2011) (Graziella Teti, Centro Italiano Ainti, All'infanzia, Revue Humanitaire, numéro 31). Les statistiques québécoises ne confirment pas encore cette tendance.

Figure 3 : Nombre d'adoptions internationales selon l'âge de l'enfant adopté, Québec, 2012

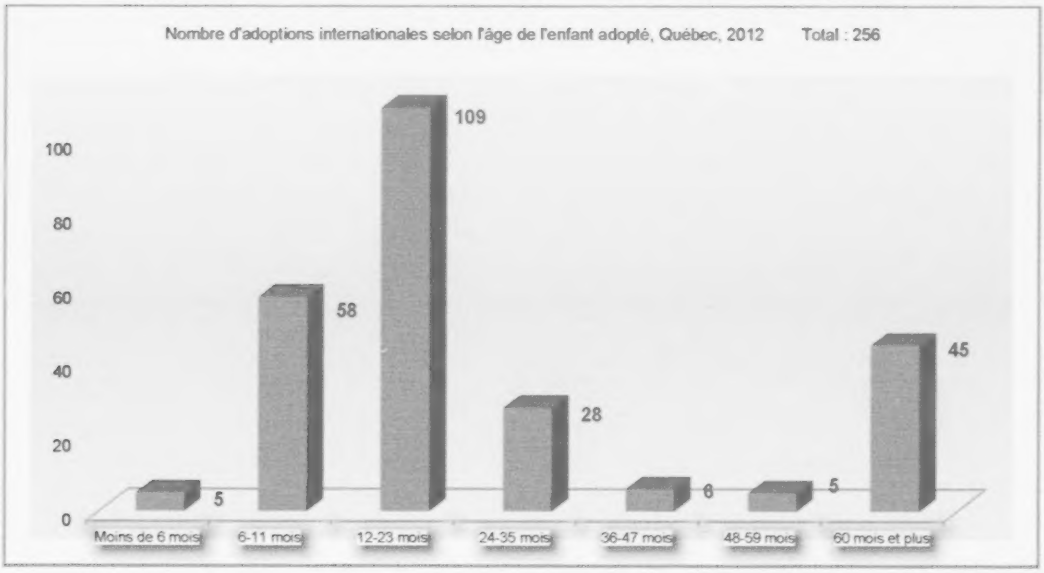

Tableau 5 : Âge moyen de l'adopté à l'international (mois), Québec, 2005 à 2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Âge moyen de l'adopté	25,1	29,2	33,6	32,1	28,6	38,0	30,8	33,8
Âge moyen de l'adopté, adoptions avec l'aide d'un organisme agréé	14,4	17,5	18,8	20,4	21,9	21,0	27,5	25,8

Figure 4 : Évolution de l'âge moyen de l'adopté à l'international, Québec, 2005 à 2012

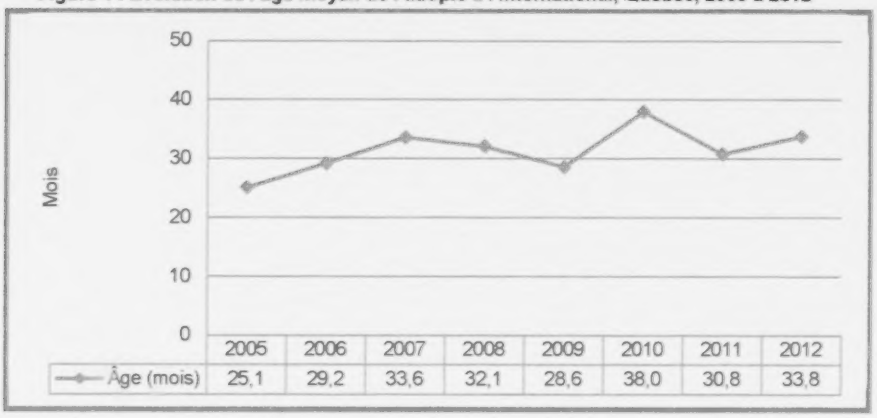

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Âge (mois)	25,1	29,2	33,6	32,1	28,6	38,0	30,8	33,8

6. ANTÉCÉDENTS SOCIOBIOLOGIQUES ET RETROUVAILLES INTERNATIONALES

La *Loi sur la protection de la jeunesse* attribue au ministre de la Santé et des Services sociaux la responsabilité de conserver les dossiers ayant trait à l'adoption d'enfants domiciliés hors du Québec et de donner suite aux demandes d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles internationales. Cette responsabilité s'exerce conformément à la *Loi sur la protection de la jeunesse* et au *Code civil du Québec* et en collaboration avec les personnes qui détiennent des responsabilités en matière d'adoption au Québec et à l'étranger. C'est le Secrétariat à l'adoption internationale qui représente le ministre dans l'exercice de cette responsabilité.

Le tableau suivant indique le nombre de dossiers ouverts du 1er janvier au 31 décembre de chaque année selon que la demande provient d'une personne adoptée, d'un parent adoptif ou d'un parent biologique.

Tableau 6: Nombre de demandes de sommaire des antécédents et de retrouvailles internationales reçues, 2009 à 2012

Année	Adoptés	Parents adoptifs	Parents biologiques	Total annuel
2009	6	0	0	**6**
2010	7	1	3	**11**
2011	14	0	3	**17**
2012	11	1	4	**16**
TOTAL	**38**	**2**	**10**	**50**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Adoptions internationales selon le type d'adoption, Québec, 2012 4

Tableau 2 : Adoptions internationales selon la région sociosanitaire, Québec, 2012 4

Tableau 3 : Adoptions internationales selon l'État d'origine de l'adopté, Québec, 2012 5

Tableau 4 : Adoptions internationales selon l'organisme agréé et l'État d'origine de l'adopté, Québec, 2012 ... 6

Tableau 5 : Âge moyen de l'adopté à l'international (mois), Québec, 2005 à 2012 7

Tableau 6: Nombre de demandes de sommaire des antécédents et de retrouvailles internationales 8

Figure 1 : Adoptions internationales selon l'État d'origine de l'enfant, Québec, 2012 5

Figure 2 : Pourcentage des adoptions internationales selon le continent, Québec, 2012 6

Figure 3 : Nombre d'adoptions internationales selon l'âge de l'enfant adopté, Québec, 2012 7

Figure 4 : Évolution de l'âge moyen de l'adopté à l'international, Québec, 2005 à 2012 8